

**Raisons pour lesquelles j'ai fait prendre 22 000 # de la fondation de l'hospital de Montreal pour avoir du secours pour l'habitation**

En l'année 1650, les Iroquois après la défaite qu'ils firent des Hurons étant devenus beaucoup plus orgueilleux et insolents qu'ils n'avaient encore été, recommencèrent à nous incommoder et à nous attaquer si souvent et si fréquemment qu'ils ne donnaient point de relâche. Il ne se passait quasi point de jour qu'on ne découvrit quelques embûches ou qu'il n'y ait quelques alarmes. Ils nous environnaient et tenaient de si près nos maisons qu'ils avaient toujours quelques espions à l'abri de quelque souche et cela vint à telle extrémité qu'il fallait faire abandonner les maisons aux habitants et les retirer et (illisible) les familles dans le fort. L'Hôpital étant seul éloigné de secours et qui ne pouvait en être assisté la nuit si ils y eussent fait quelque effort. Ils en firent en d'autre heure où ils mirent le feu. Ils eussent sans doute ou brûlé ou pris et enlevé la maison ou j'étais et tout ce qu'il y avait dedans ce qui obligea M. le Gouverneur de m'obliger de me retirer dans son fort et afin de conserver la maison de l'hôpital et fit mettre une escouade de soldats ou garnison dedans et y fit mener deux pièces de canon et mettre des pierres aux fenêtres des greniers et faire des meurtrières partout à l'intérieur du logis haut et bas et dans la chapelle qui servait de magasin d'artillerie et tous les jours ou peu s'en fallait, il recevait quelques attaques. Ce triste état ayant continué près de deux ans et sans recevoir de force de France ni de secours, nous croyant dans une extrême faiblesse et ne pouvant en recevoir d'aucun lieu du pays, chacun se trouvant assez en faire pour soy, la crainte et l'effroi étant partout, on ne parlait que des (illisibles) et cruautés qu'exerçaient ici et partout les Iroquois, et qui ravageaient tout et que tout le pays était comme aux abois et on ne parlait d'autre chose sinon que tout le monde voulait quitter et il eut été forcé de le faire si Dieu n'eut remédié comme il fit par le moyen qu'il nous donna inspirant à M. de Maisonneuve de faire un voyage en France pour demander du secours aux Messieurs de Montréal et que s'il n'en pouvait obtenir au moins cent hommes, qu'il ne reviendrait plus au pays, mais qu'il me manderait de m'en retourner en France avec tout ce que nous étions de monde et d'abandonner le lieu, moy faisant réflexion sur ces choses et dans une grande peine et anxiété d'esprit de voir les choses en une telle extrémité après les avoir bien humblement recommandé à Dieu et à la très Sainte Vierge, sous la protection de laquelle est cette habitation la suppliant très humblement d'avoir pitié de nous et de tout ce pauvre pays désolé, il me vint en pensée que je savais qu'il y avait 22 000 # prêtées à être remboursées par Mr de Renty que ce serait un bon moyen de prendre cette somme pour employer à m'amener des hommes pour conserver cette habitation plutôt que de l'abandonner faute de secours à la merci de ces barbares, et, et furies insolentes qui prendraient de là sujet de mépriser notre Dieu et se moquer de notre foi et de notre religion voyant qu'il nous aurait ainsi abandonnés, et qu'ils seraient les maîtres du lieu où notre Dieu aurait été servi et adoré, que ce serait une grande honte et une confusion insupportable après ce que tout de Stes et Illustres personnes avaient fait de les avoir ainsi frustrer de l'espérance qu'ils avaient que Dieu serait servi et honoré par leur moyen en ce pays. Je crus que Madame la fondatrice de notre hospital en recevrait (?) une affliction non pareille (?) et insupportable ainsi comme en sa présence, je crus lui faire un plaisir indicible d'offrir

de prendre cette somme de 22 000 # pour conserver aux pauvres de cette Église les deux tiers du bien dont elle les faisait jouir, et sauver un pays où infailliblement Dieu serait beaucoup honoré, en retirant infinité d'âmes des ténèbres de l'infidélité où elles étaient, que quand la fondation entière de cette bonne Dame ne servirait qu'à ce seul bien d'avoir conservé ce pays c'était assez de consolation pour elle, et je sentis pour lors, mon esprit et mon cœur si assurés et affermis qu'elle agréerait que je fisse ce que j'avais pensé que je n'en (ai) pas douter, ainsi je m'en allai de là en faire la proposition à Mr le Gouverneur, lequel après y avoir pensé devant Dieu et prié me fit la proposition de prendre et accepter pour les pauvres la moitié du domaine qu'il faisait accommoder pour le soulagement des pauvres, je l'acceptai selon sa forme comme il est écrit et passé dans l'acte qui en a été fait et ratifié ici et en France. Je ne crus pas faire un achat parce que je voyais fort bien que cela ne valait pas la somme que je fournissais mais je n'avais égard qu'à sauver le tout par cette partie, comme j'ai déjà dit, partie que la nécessité pressante à la dernière extrémité, croyant que Mrs de Montréal sauraient bien récompenser les pauvres. Si de l'extrémité où l'habitation de Montréal était lors que je fis cet acte avec Mr le Gouverneur d'ici, tous ceux qui étaient pour lors ici et qui sont encore en vie peuvent rendre témoignage comme le Rd P Pigear de la Compagnie de Jésus qui y exerçait pour lors la fonction de la cure et chargé des terres avec feu le Rd Père Simon Le Moyne, Mr Les Messieurs qui gouvernait pour lors ici pendant l'absence de Mr de Maisonneuve lors qu'il alla en France pour revenir ici du secours sont dignes de foy. Il y a tous ceux qui étaient lors retirés avec les familles dans le fort et les soldats qui étaient lors en garnison dans l'Hospital pour se conserver pendant un an et demi qu'il le fallut garder. Je serais trop longue de les nommer tous et il y en a plusieurs mariés dans ce pays qui sont encore en vie et qui en peuvent rendre témoignage.

À la marge de la 3ie et dernière page de ce document on a écrit, d'une grosse écriture semblable à celle de Mgr de Laval, la note suivante.

« Nota que l'acte de ratification de l'aliénation de 22 000 # doit être en France entre les mains de Mr de Bretonvilliers fait par la fondatrice, ou par les personnes au nom desquelles elle a fait la fondation, car la fondatrice n'a jamais voulu être nommée ainsi pourvu que l'on montre un acte qui approuve cette aliénation. Il semble qu'il doit suffire pour laisser les choses comme elles sont. L'original que dessus doit être aussi en France écrit et signé de la main de feu Madelle Mance. »

Copie le 13 juin 1936

Am. Gosselin

Retranscrit le 25 octobre 2023

Par Paul Labonne, directeur général du Musée des Hospitalières